



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0026

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0026**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'École centrale de Lyon (ECL) est une école d'ingénieurs pluridisciplinaire, dont le statut est, depuis 1992, celui d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière, conformément aux dispositions de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Elle est située sur le campus Lyon ouest à Ecully.

Fondée il y a 150 ans, l'ECL a aujourd'hui pour mission la formation initiale et continue d'ingénieurs généralistes et de docteurs multidisciplinaires. Elle forme et délivre environ 330 ingénieurs chaque année, dans 6 filières d'enseignement et de recherche, ainsi qu'une cinquantaine de docteurs par an en sciences de l'ingénieur.

Modalités de représentation

Conformément aux dispositions du code de l'éducation et à ses statuts modifiés et approuvés le 13 décembre 2012, l'ECL est administrée par un conseil d'administration composé de 25 administrateurs répartis comme suit :

- 13 personnalités extérieures à l'établissement (collectivités territoriales et représentants du monde économique),
- 12 représentants élus représentants des personnels enseignants, des usagers et des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

Parmi les 13 personnalités extérieures à l'établissement, 3 sièges sont statutairement dédiés aux représentants des collectivités territoriales concernées, 5 représentants du monde économique, 2 représentants des organisations syndicales patronales et de salariés, 1 représentant du CNRS, 2 personnalités qualifiées dont un ancien élève de l'École.

Le mandat des administrateurs est de 3 ans renouvelable.

La Communauté urbaine de Lyon figurait parmi les collectivités locales concernées, avant la date de la création de la Métropole de Lyon, et disposait donc d'un siège au sein du collège des personnalités extérieures.

La Métropole de Lyon se substituant, à ce titre et conformément aux statuts de l'Etablissement, il convient de désigner un représentant au sein du Conseil d'administration de ce dernier ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Yves-Marie Uhlich pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.